

**CONSEILS**

La dernière demeure

L'animal de compagnie ayant pris une place de plus en plus importante dans nos coeurs, l'offre et la variété des rituels funéraires se sont étoffées. Tour d'horizon des différentes pratiques.

«Mon petit chien est décédé à la maison. Que dois-je faire de sa dépouille?»

La mort d'un animal domestique est toujours un passage rempli d'émotions. Une fois le décès constaté et le premier choc passé, la plupart des maîtres sont pris au dépourvu et se demandent que faire du corps du compagnon aimé. Plusieurs possibilités s'offrent à vous: il est important de connaître les options disponibles afin de faire un choix respectueux et conforme à la législation.

Le choix de l'inhumation...

Les petits animaux de moins de 10 kilos peuvent être enterrés sur un terrain privé à condition que celui-ci vous appartienne. L'enterrement dans la nature ou sur le domaine public n'est pas autorisé, mais deux cimetières en Suisse alémanique proposent ce service, à Emmen (LU) et Wiesenberg (NW). La tombe doit être suffisamment profonde (au moins 1 m 20) et ne pas se trouver en zone de protection des eaux. Placez de lourdes pierres au-dessus de la terre meuble

pour éviter qu'un animal sauvage ne profane la sépulture.

... ou de la crémation

Si vous ne désirez pas garder votre animal à la maison comme la grande majorité des propriétaires, vous choisirez probablement la crémation. De nombreux crématoriums existent en Suisse romande: vous pouvez les contacter directement pour y transporter votre animal ou demander à ce que le corps soit pris en charge chez vous ou chez votre vétérinaire. Certains centres proposent même d'assister à la crémation, une option réconfortante pour certains propriétaires. Votre vétérinaire, habitué à accompagner la fin de vie, pourra vous soutenir dans les démarches administratives.

Après la crémation, vous pourrez choisir de récupérer ou non les cendres de votre animal. De l'urne en bois au bijou funéraire en passant par des poteries fabriquées à la main, l'offre s'est ici aussi adaptée à la demande croissante. Les prestations sont largement personnalisables selon les souhaits et le budget

des endeuillés. Contrairement à l'inhumation, la dispersion des cendres dans la nature est autorisée. En Romandie, deux jardins funéraires proposent un lieu où se recueillir. Dans le Jardin du Souvenir de la SVPA Sainte-Catherine à Lausanne et dans le Jardin du Repos à Montmollin (NE), des concessions peuvent être louées afin d'y déposer les cendres de son compagnon. Quant aux amoureux de la nature, ils se sentiront peut-être plus attirés par le cadre apaisant des forêts cinéraires (*Tierwald*) de la région zurichoise. Enfin, si la perte de votre petit compagnon vous semble insurmontable, ne restez pas seul: des groupes de parole dédiés au deuil animalier sont régulièrement organisés.

LINE GENTSCH BAUMBERGER**VÉTÉRINAIRE À NEUCHÂTEL**

Vous avez une question?
cooperation@coop.ch